



Libourne, le 1er décembre 2016

## **SOUTIEN A NOTRE CAMARADE ET COLLEGUE MYLENE**

Les syndicats CGT Insertion et probation de la DISP Nouvelle Aquitaine réunis ce jour en coordination régionale apportent tout leur soutien à Mylène.

Mylène, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, passe le 13 décembre en commission de discipline pour s'être exprimé à titre syndicale sur la radicalisation et les grilles d'évaluation.

Le fait que Mylène se soit exprimée dans un quotidien national L'humanité le 13 avril sur cette question vaut une procédure disciplinaire car cela devait rester secret.

Mylène ne faisait exprimer publiquement le questionnement qui s'empare de notre profession face à la mise en place précipitée de la « lutte contre la radicalisation » et des errements de notre administration sur le repérage des personnes en voie de radicalisation ou radicalisées.

Cette prise de parole n'a pas plu à l'administration pénitentiaire.

L'administration pénitentiaire escompte probablement faire taire la parole et remettre tout le monde au pas avec cette procédure disciplinaire.

**Elle obtient l'effet inverse. Une profession se mobilise pour soutenir Mylène et prendre la parole.**

**L'administration pénitentiaire ne peut interdire à une militante CGT de s'exprimer sur un sujet aussi grave**, ni à nous tous et toutes militant(e)s de la CGT Insertion et Probation et aux autres syndicats qui dénonçons le climat délétère et les politiques sécuritaires actuellement à l'œuvre.

**Notre mission, réinsertion et prévention de la récidive, passe par l'octroi de plus de moyens humains, elle n'est pas de faire du renseignement.**

Nous, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de la DISP Nouvelle Aquitaine, apportons tout notre soutien à notre collègue  
Nous appelons le maximum de personnes à signer la pétition en ligne  
([cliquez ici](#))

Nous appelons au retrait des poursuites disciplinaires contre Mylène.